

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 27 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix, la sécurité
et le développement****Lettre datée du 13 novembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République de Moldova auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère moldove des affaires étrangères et de l'intégration européenne, diffusée à Chisinau le 11 novembre 2006, au sujet du référendum du 12 novembre 2006 dans la région géorgienne sécessionniste d'Ossétie du Sud (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 27 de l'ordre du jour

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexei **Tulbure**



**Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République de Moldova auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère moldove des affaires étrangères
et de l'Intégration européenne, diffusée à Chisinau
le 1^{er} novembre 2006, au sujet du référendum
du 12 novembre 2006 dans la région géorgienne
sécessionniste d'Ossétie du Sud**

Les autorités autoproclamées de la région géorgienne d'Ossétie du Sud vont tenir un « référendum » sur l'avenir de la région le 12 novembre 2006. Nous sommes convaincus que cette initiative unilatérale et contre-productive du régime sud-ossète ne fera qu'exacerber les tensions politiques.

Le Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne considère que le pseudo-référendum qui s'est tenu le 17 septembre 2006 dans la région moldove séparatiste de Transnistrie, tout comme le référendum illégal prévu en Ossétie du Sud, sont des initiatives coordonnées qui visent à saper les efforts de la communauté internationale pour régler les conflits dans la zone ex-soviétique.

Dans ce contexte, les autorités moldoves estiment que le « référendum » du 12 novembre 2006 est un facteur de déstabilisation et une manifestation ouverte de séparatisme, et qu'il devrait être fermement condamné par la communauté internationale. Le Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne est solidaire de la position de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique quant au caractère anticonstitutionnel du soi-disant « référendum », et demande aux autres États et aux organisations internationales de le condamner. La République de Moldova ne reconnaît pas non plus l'élection dite présidentielle prévue le même jour en Ossétie du Sud.

Le Ministère moldove des affaires étrangères et de l'intégration européenne est convaincu que les conflits sur le territoire géorgien ne peuvent être réglés que par un dialogue constructif et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.
